

RÉVISION

DU

PLU

Plan Local d'Urbanisme de Voiron

Synthèse

CONCERTATION PRÉALABLE

à la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Voiron





■ Rappel du planning de la concertation préalable

■ Ce que l'on retient de la concertation préalable

- Thème 1 : urbanisme, habitat et formes urbaines
- Thème 2 : accessibilité et mobilité
- Thème 3 : rayonnement et développement économique
- Thème 4 : service public et fiscalité

■ Intervention de Julien Polat

■ Rappel planning de révision du PLU de Voiron



■ Le planning de la concertation préalable



1- Comment les habitants vivent-ils leur ville ?

5 tables rondes par secteur :

- Secteur 1 (Souillet, Vouise, Belédère, Sermorens) : **mardi 23 avril**
- Secteur 2 (Verdin, L'Agnelas, Guillon) : **mardi 30 avril**
- Secteur 3 (Colombier, Centre-ville, Guillon) : **mardi 7 mai**
- Secteur 4 (Picheras, Brunetière, Criel) : **mardi 14 mai**
- Secteur 5 (Centre-ville sud, Baltiss, Paviot, Patinières) : **mardi 21 mai**

➤ Des membres des conseils de quartier + des habitants, tirés au sort

3 tables rondes spécifiques :

- Table ronde « jeunes » : **mardi 21 mai**
- Table ronde « personnes âgées, handicapées et vulnérables » : **mercredi 22 mai**
- Table ronde « acteurs économiques » : **mercredi 29 mai**

➤ Participants tirés au sort



2- Comment les habitants rêvent-ils leur ville ?

4 grands débats :

- Thème 1 : **mercredi 12 juin**
 - **Comment concilier la nécessité de construire pour répondre aux besoins de logement et la préservation de l'identité de Voiron ?**
 - **Comment articuler densité et qualité urbaine ?**
 - **Comment maintenir la présence de la nature en ville ?**

- Thème 2 : **mercredi 19 juin**
 - **Comment maintenir l'accessibilité de la ville et éviter son engorgement ?**
 - **Quel équilibre entre les différents modes : voiture particulière, transport en commun, vélo, marche à pied ?**



2- Comment les habitants rêvent-ils leur ville ?

4 grands débats :

- Thème 3 : **mercredi 26 juin**
 - **Quel équilibre entre l'ensemble des activités économiques de la ville ?**
 - **Comment répondre aux besoins des entreprises et préserver les espaces agricoles ?**
 - **Comment concilier la préservation du commerce de centre-ville et le développement de la zone commerciale des Blanchisserie ?**

- Thème 4 : **mercredi 3 juillet**
 - **Quel niveau de service public à Voiron ?**
 - **Comment répondre au dilemme posé par une demande de service public qui augmente et des ressources qui diminuent ?**



■ Ce que l'on retient de la concertation préalable

- Thème 1 : urbanisme, habitat et formes urbaines

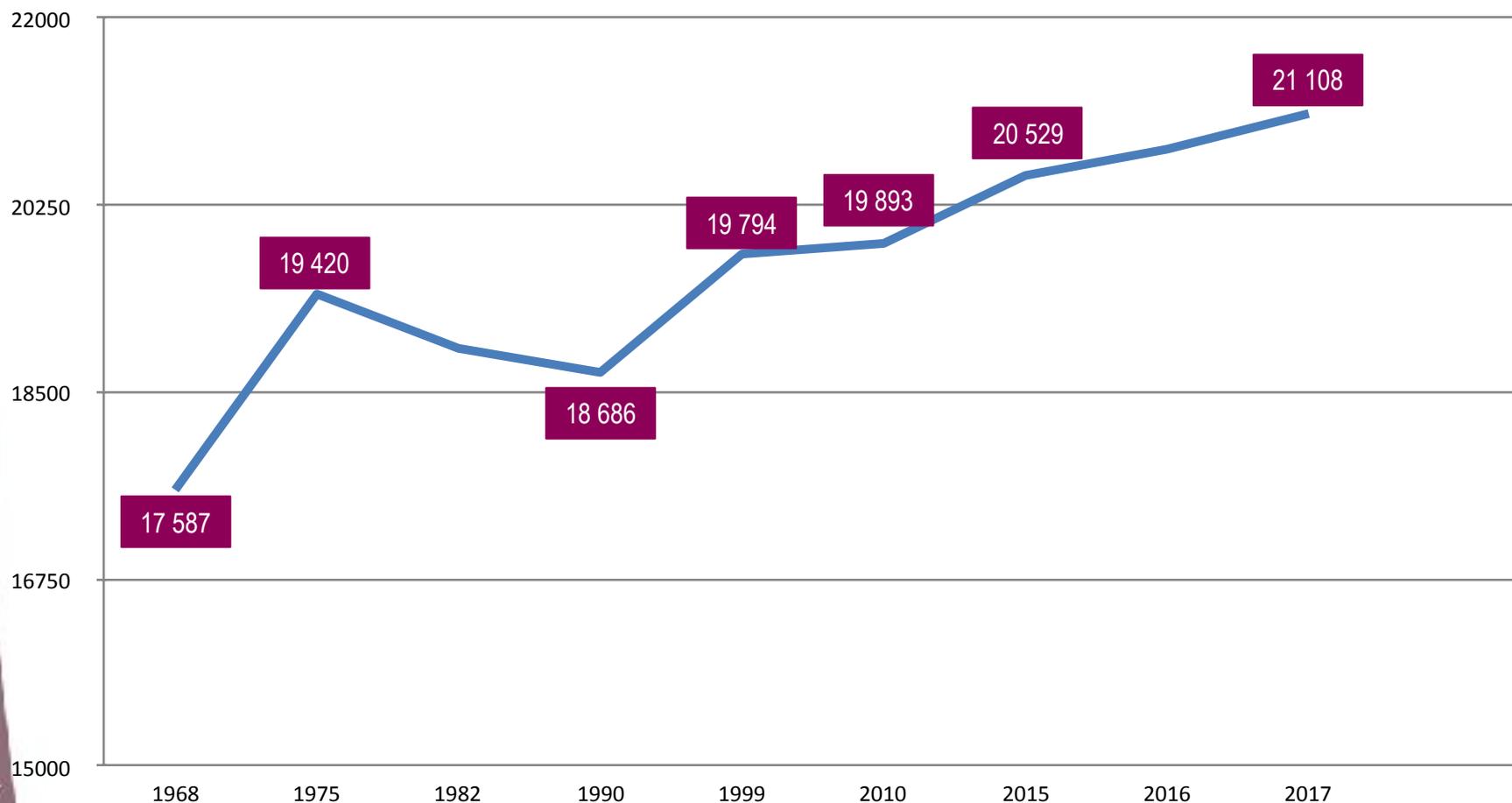


Les sujets mis en débat

- **Comment concilier la nécessité de construire pour répondre au besoins de logement et la préservation de l'identité de Voiron ?**
- **Comment articuler densité et qualité urbaine ?**
- **Comment maintenir la présence de la nature en ville ?**

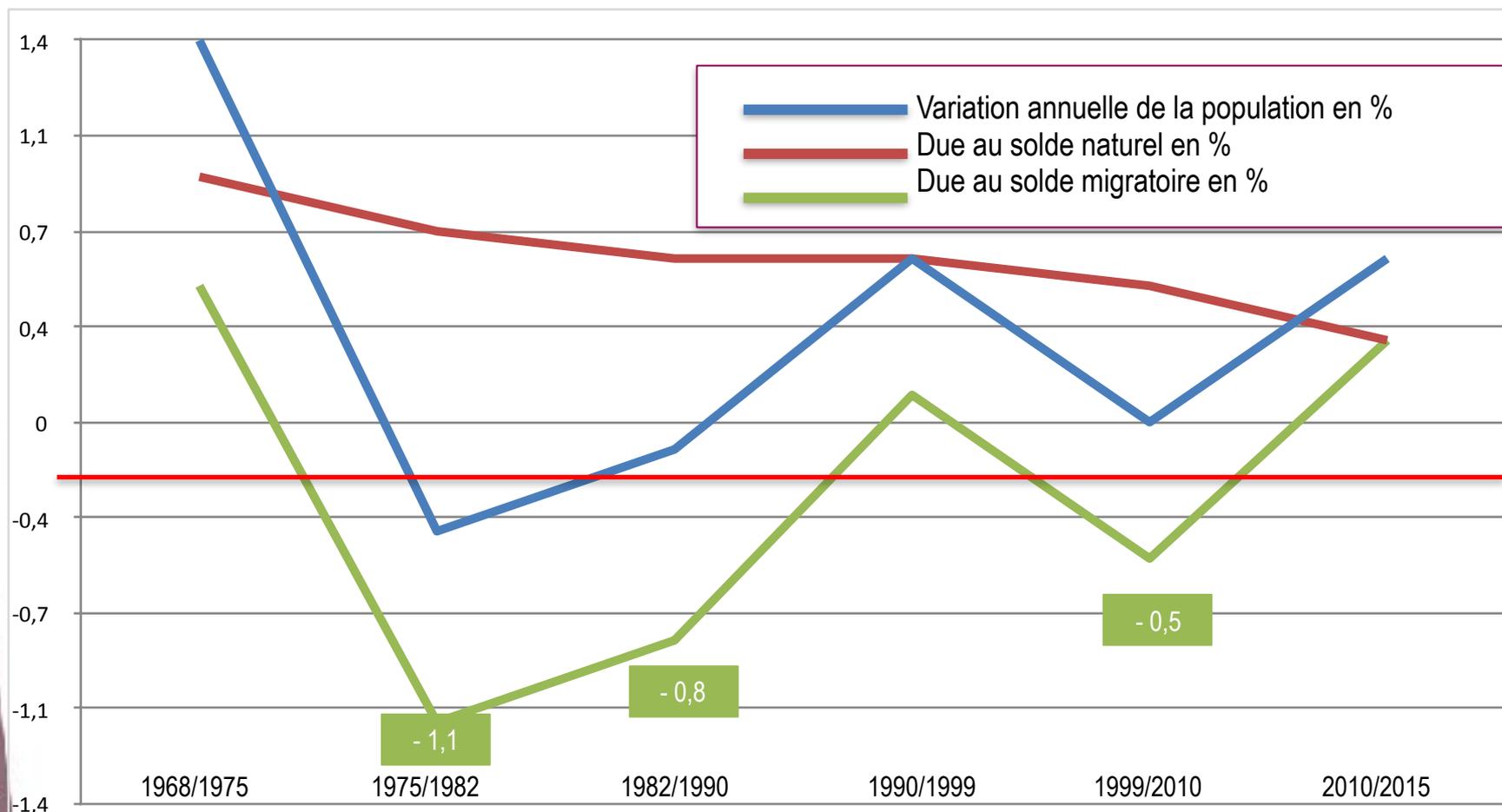


Les matériaux apportés à la réflexion : l'évolution de la population municipale



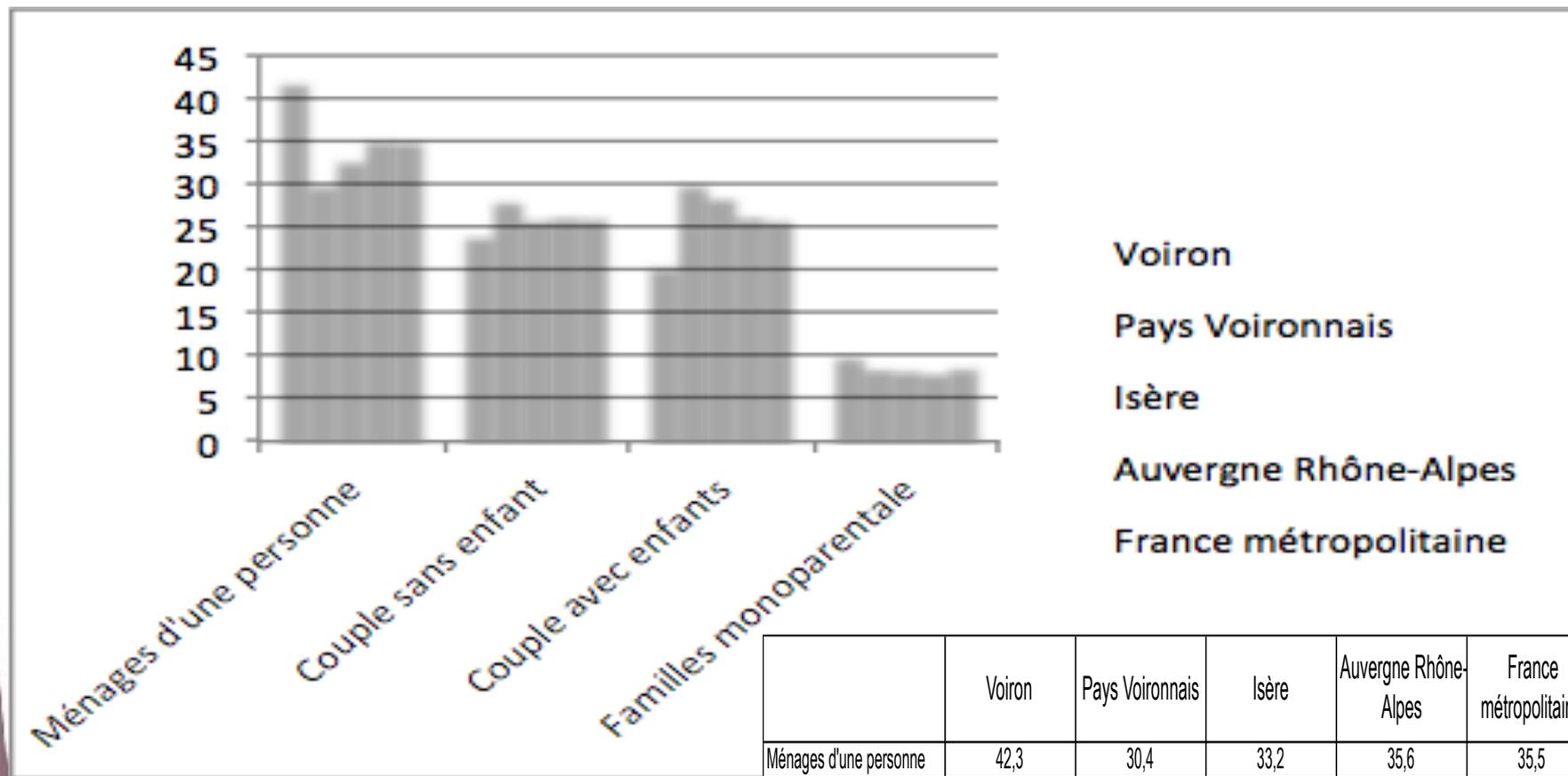


Les matériaux apportés à la réflexion : l'évolution de la population municipale



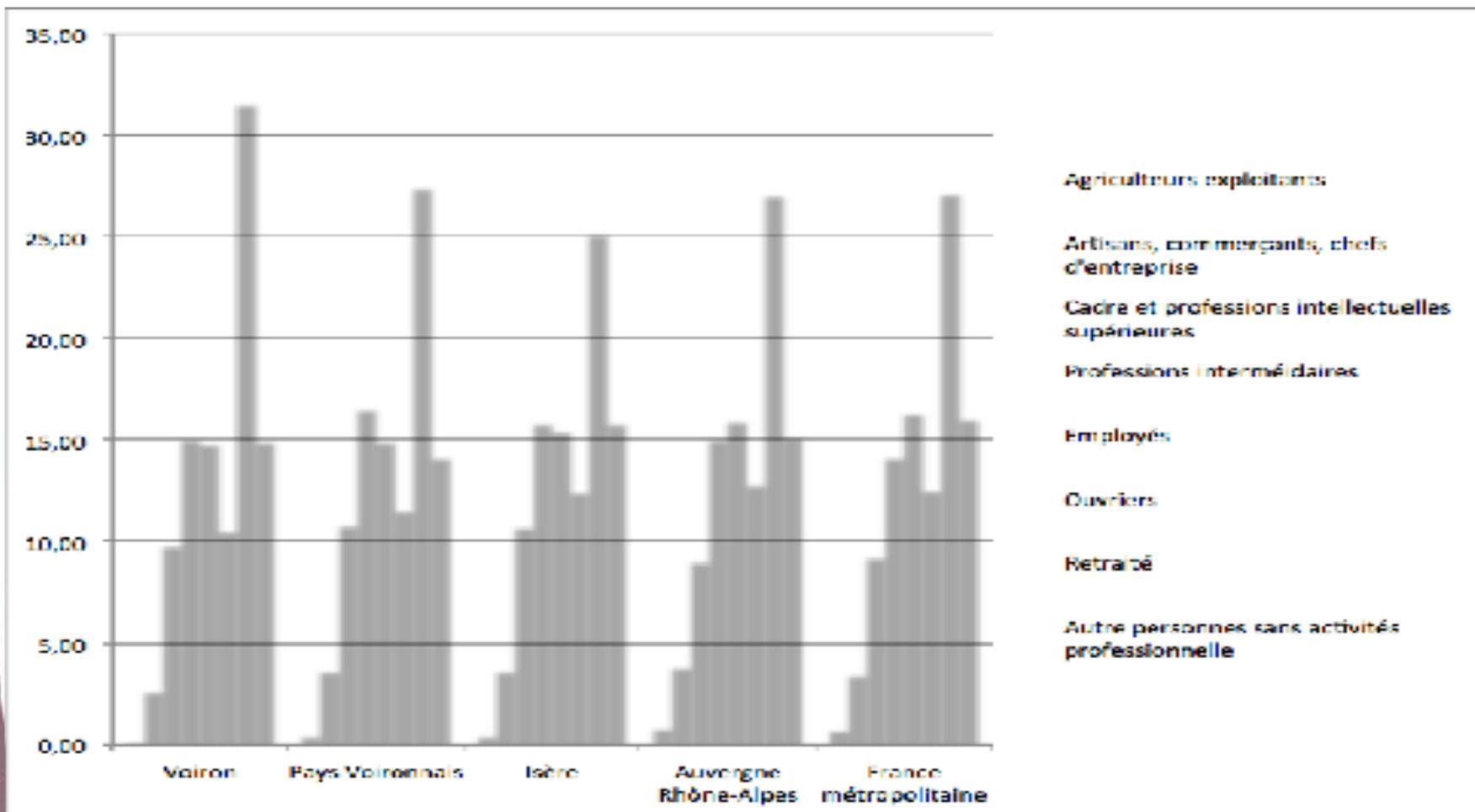


Les matériaux apportés à la réflexion : la composition des ménages





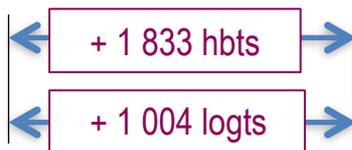
Les matériaux apportés à la réflexion : **la répartition de la population par CSP**





Les matériaux apportés à la réflexion : **l'évolution de la population et des logements**

	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2016
Population	17 587	19 420	18 911	18 686	19 794	19 893	20 529	20 775
Nombre de logements	6 501	7 505	7 892	8 554	9 492	10 849	11 312	11 328

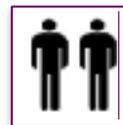




Les matériaux apportés à la réflexion : **l'évolution de la population et des logements**



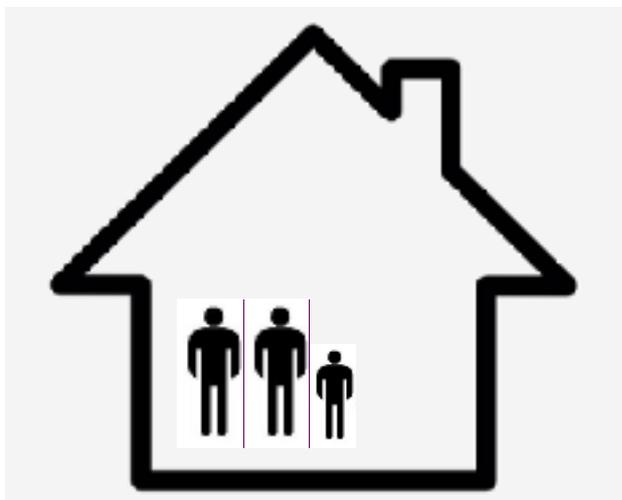
Le nombre de logements a augmenté de 74,2% depuis 1968



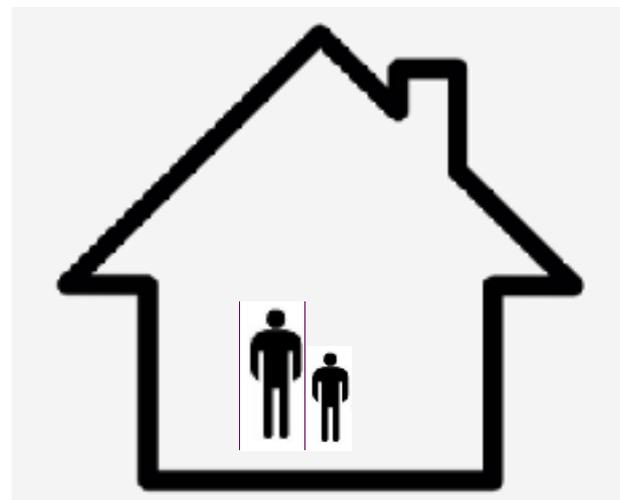
La population a augmenté de 16,3% depuis 1968



Les matériaux apportés à la réflexion : l'évolution du nombre de personnes par logements



2,71 personnes par logement en
1968

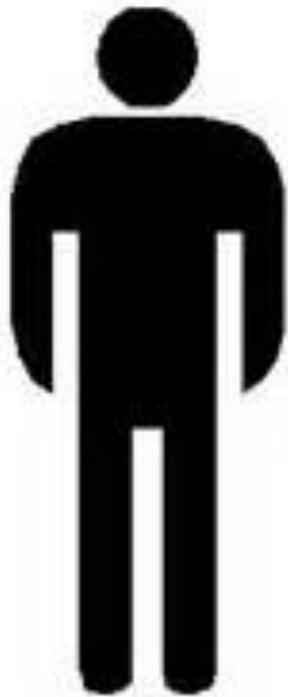


1,75 personnes par logement en
2019

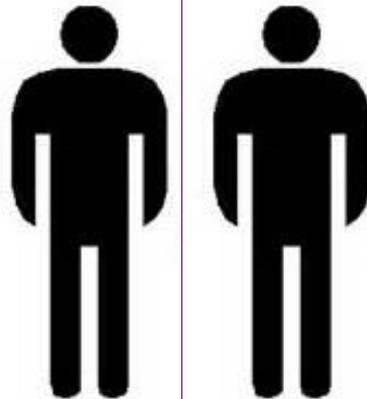
- Avec 1 000 logements on loge 1 000 personnes de moins en 2019 qu'en 1968
- 78% des logements construits à Voiron ont été construits avant 1990



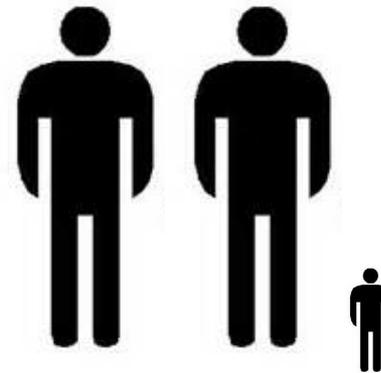
Les matériaux apportés à la réflexion : **la composition des ménages**



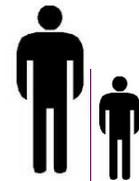
42,3% des ménages sont composés d'une seule personne



24,4% des ménages sont des couples sans enfant



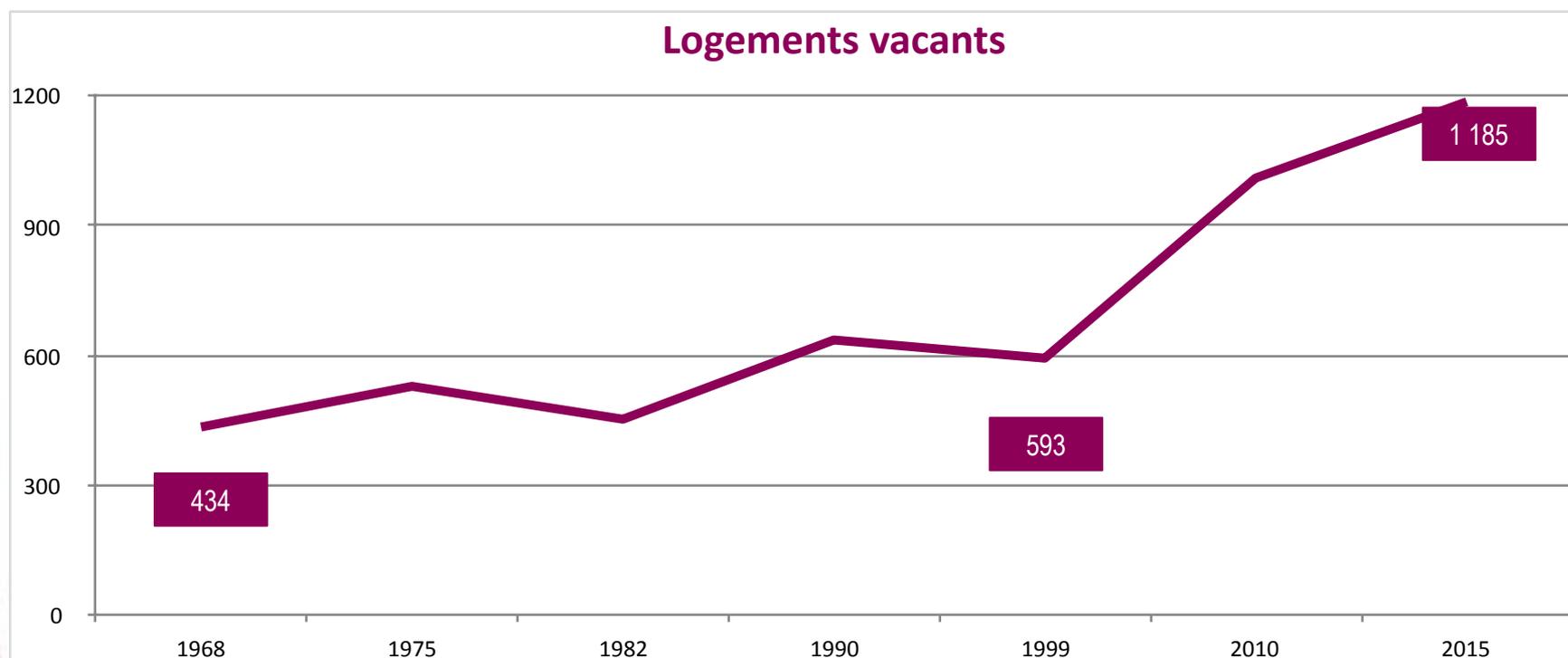
20,8% des ménages sont des couples avec enfants



10,4% des ménages sont des familles mono parentales



Les matériaux apportés à la réflexion **évolution du nombre de logements vacants**

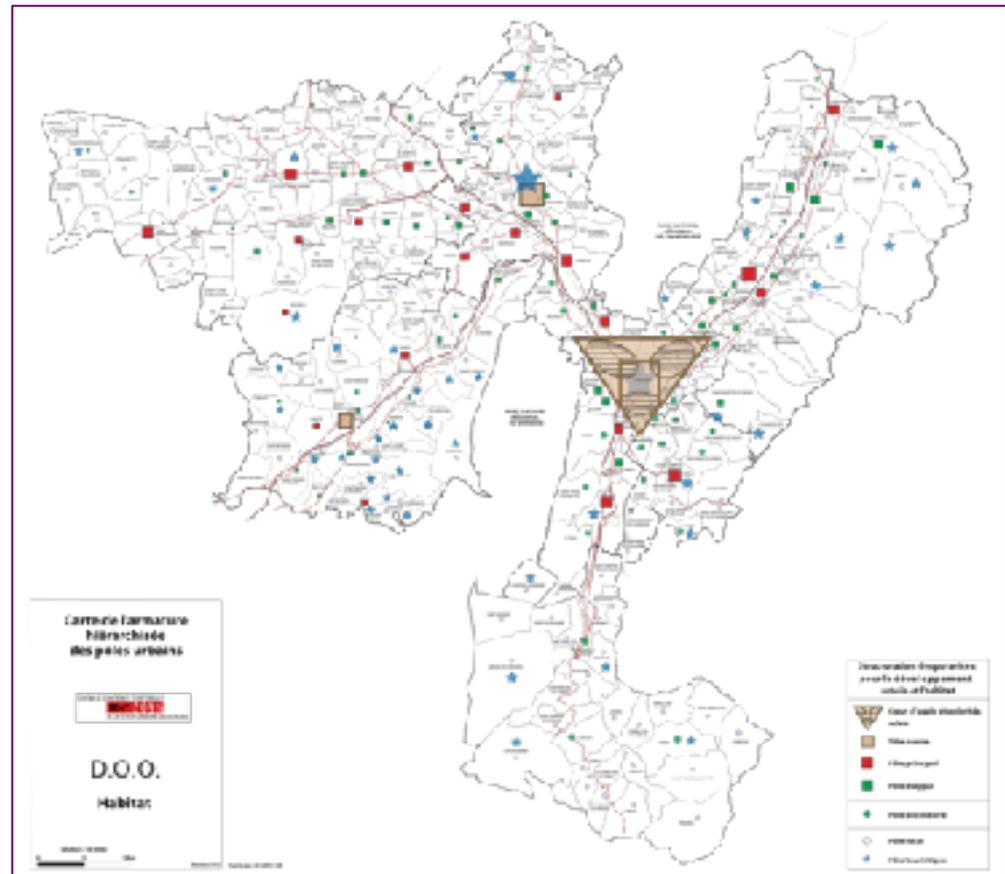


Ce thème fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville »



Le cadre que doit respecter le PLU : **le SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale)

- Un document de planification à **l'échelle de la région urbaine approuvé en 2012** : 276 communes, 758 077 habitants
- Un document qui **s'impose au PLU**
- Un document qui a pour vocation de « **créer les conditions d'un développement soutenable sur la longue durée, apte à créer des espaces de vie et de proximité pour chacun, capable de conforter l'attrait du territoire en retrouvant de nouveaux équilibres fonctionnels en rupture avec l'étalement urbain et la périurbanisation** »





Le cadre que doit respecter le PLU : **le SCOT**

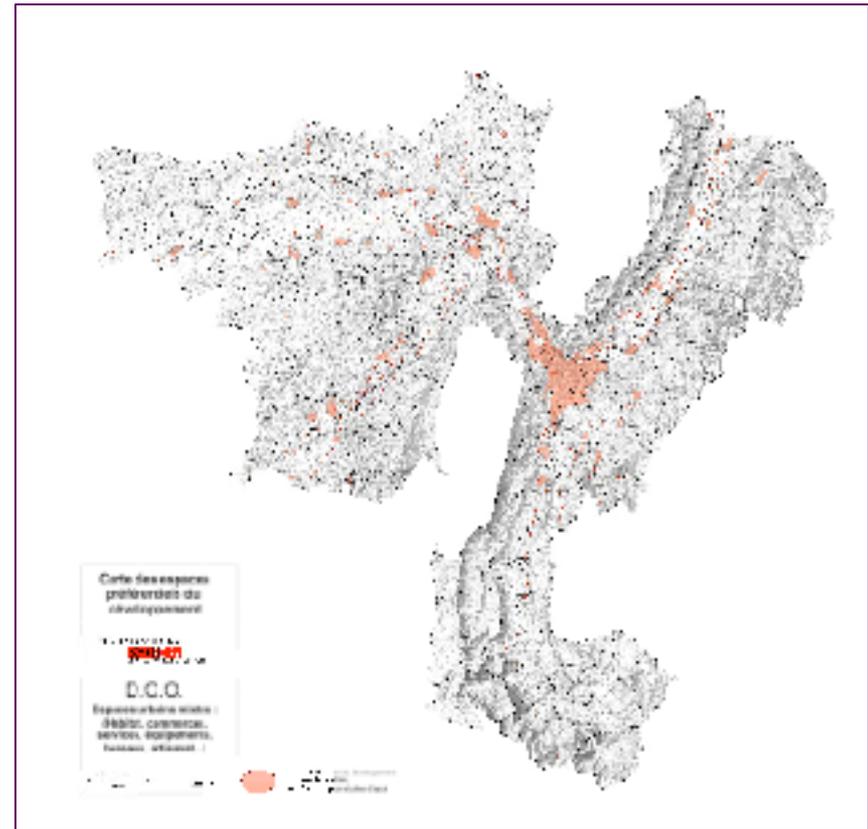
- Un document qui fixe des **objectifs de production de logement minimum**
 - **Pour Voiron : 6,5 logements par tranche de 1 000 habitants**
 - **Soit 130 logements minimum par an**

Secteurs de la région grenobloise	Armature territoriale de la région grenobloise	Objectifs moyens de reconstruction par an et pour 1 000 habitants	
Agglomération grenobloise	Ville-centre	6,5 logements	au moins
	Cœur d'agglomération		
	Pôles principaux et pôles d'appui	5,5 logements	
Grésivaudan	Pôles principaux	6 logements	au moins
	Pôles d'appui	6 logements	au plus
	Pôles secondaires et locaux		
Voironnais	Ville-centre	6,5 logements	au moins
	Cœur d'agglomération	5,5 logements	au moins
	Pôles principaux et pôles d'appui	5,5 logements	au plus
	Pôles secondaires et locaux		
Bievre-Valloire	Pôles principaux	5,5 logements	au moins
	Pôles d'appui	5,5 logements	au plus
	Pôles secondaires et locaux		
Sud Grésivaudan	Ville-centre	6,5 logements	au moins
	Pôles principaux	5,5 logements	au moins
	Pôles d'appui	5,5 logements	au plus
	Pôles secondaires et locaux		
Sud Grenoblois	Pôles principaux	5,5 logements	au moins
	Pôles d'appui	5,5 logements	au plus
	Pôles secondaires et locaux	5,5 logements	
Trièves	Pôles secondaires	5,5 logements	au plus
	Pôles locaux	5,5 logements	au plus



Le cadre que doit respecter le PLU : **le SCOT**

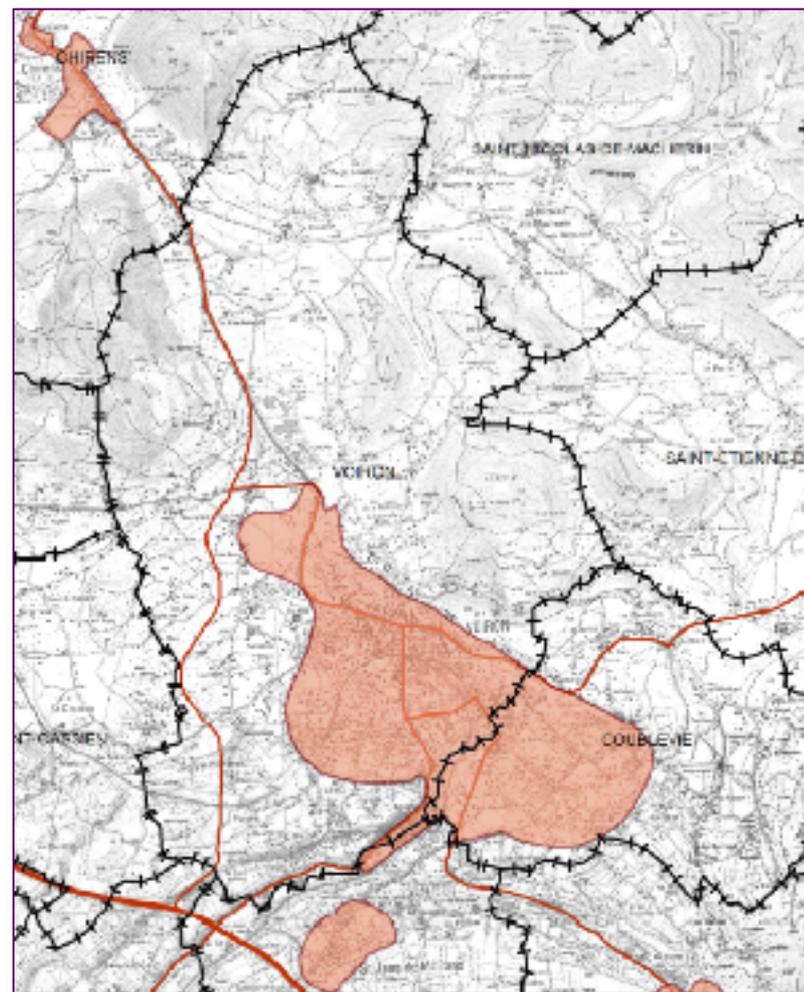
- Un document qui détermine des **espaces préférentiels de développement** pour lutter contre l'étalement urbain
 - Pour le cœur de l'agglomération grenobloise, **les villes centres** et les pôles principaux de l'ensemble des secteurs, au moins 2/3 de l'offre nouvelle en logement doit être localisée au sein des espaces préférentiels de développement.
 - Dans les espaces préférentiels de développement, les règlements des documents d'urbanisme locaux doivent permettre une densité au moins égale aux valeurs suivantes :
 - **Pour Voiron : 0,6m² de plancher par m² de superficie de l'unité foncière**





Le cadre que doit respecter le PLU : **le SCOT**

Les **espaces préférentiels de développement** définis par le SCOT pour la ville de Voiron





Le cadre que doit respecter le PLU : **le Programme Local de l'Habitat**

Les objectifs du PLH 2012-2017 pour Voiron

Objectif minimum sur 6 ans

Production globale	dont production sociale
Entre 1 000 et 1 080 logements	25% de la production neuve soit 250 à 270 logements sociaux

Les objectifs du PLH 2019-2012 pour Voiron

Objectif minimum sur 6 ans

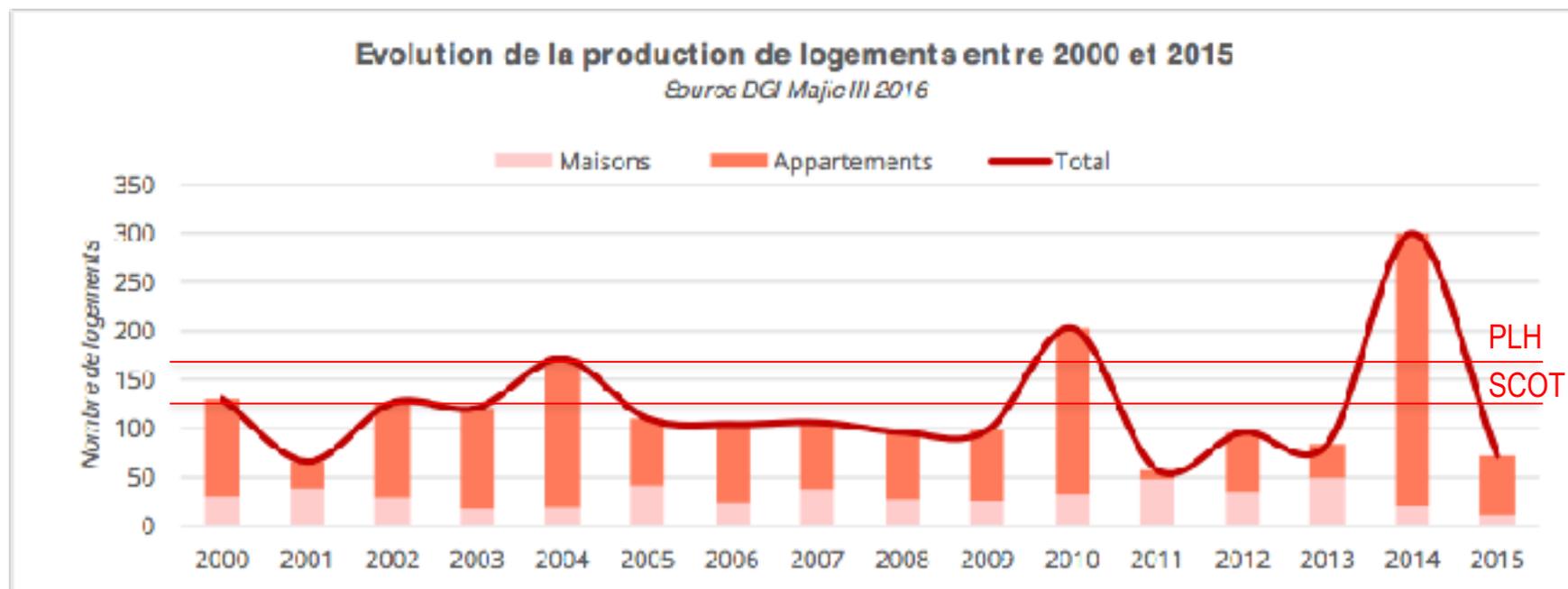
Production globale	dont production sociale
1 000 logements	25% de la production neuve soit 250 logements sociaux



167 logements minimum par an dont 42 logements sociaux



L'évolution de la production de logements entre 2000 et 2015



Sur les 6 dernières années (2010 – 2015) :

- Une moyenne de 32 maisons individuelles produites par an, soit près de 24% de la production globale.
- Une moyenne de 103 logements collectifs produits par an, soit près de 76% de la production globale.
- Un rythme de production moyen de 135 logements par an, soit une production correspondant aux objectifs SCOT.



Ce que l'on retient concernant **l'urbanisme, l'habitat et les formes urbaines**

Le besoin de répondre à la demande d'habiter combiné au besoin de limiter la consommation foncière et le grignotage des terrains agricoles et naturel et à la nécessité de produire un logement à un coût abordable implique nécessairement un effort de densification. La densité cependant n'est cependant pas le déterminant de la qualité de la ville et l'on voit bien que des formes urbaines très différentes peuvent, sur un tènement identique, produire des densités équivalentes.

Au regard des contraintes posées par le SCoT et le PLH, la question à laquelle doit répondre le PLU n'est pas **la question du « combien » ni celle du « où » mais la question du « comment ».**

- S'agissant des contraintes posées par le SCoT, on ne doit pas s'interdire de questionner et remettre en cause les contraintes de production de logement nouveaux imposées à Voiron et de prôner des objectifs plus soutenables lors de sa révision.
- Est notamment évoquée la pertinence d'objectifs de constructions neuves aussi élevés compte tenu de l'importance du nombre de logements vacants. Une des priorités ne doit-elle pas être de rénover et rendre accessibles des logements vacants ? Dans cette perspective, doit-on s'interdire de réfléchir à la démolition de certains bâtis anciens de l'hyper centre qui ne présentent pas de caractère patrimonial et dont la rénovation s'avérerait trop difficile ?



Ce que l'on retient concernant **l'urbanisme, l'habitat et les formes urbaines**

- S'agissant du « comment », **l'enjeu est de consentir à l'effort de construction en conservant l'identité et le caractère de Voiron : une ville à taille humaine, une ville à la campagne, une ville qui procure un équilibre entre espace bâti et non-bâti.**
- Plusieurs pistes émergent :
 - La nécessité de **respecter la personnalité et la physionomie des quartiers** et d'adapter les formes urbaines aux morphologies déjà existantes
 - La nécessité **d'être plus attentif à la qualité architecturale des nouvelles constructions** et d'éviter une certaine forme de banalisation architecturale
 - La nécessité d'être vigilant à ce que **les constructions nouvelles n'altèrent pas la qualité de vie des habitants de constructions existantes** en termes d'ensoleillement, de vues notamment
 - La nécessité de **bien appréhender l'impact des constructions nouvelles et leur intégration dans l'environnement** existant en termes de circulation induite notamment
 - .../...



Ce que l'on retient concernant **l'urbanisme, l'habitat et les formes urbaines**

- .../...
- La nécessité **d'accepter un effort de densité dans des secteurs comme Rossignol-République ou DiverCité** qui sont des tènements libres en centre-ville avec peu de contraintes sur les quartiers déjà existants
- La nécessité de **sanctuariser des espaces naturels dans la ville**
- La nécessité de **préserver le capital naturel existant et de construire en respectant le patrimoine végétal existant** plutôt que de tout raser pour replanter ensuite
- La nécessité de **limiter autant que faire se peut, l'artificialisation des sols, de systématiser des coefficients de pleine terre importants**, de concevoir des aménagements différents (exemple parking).

La question de la qualité urbaine et de la qualité de la ville est aussi un enjeu important. Au-delà de la qualité des constructions, **c'est la qualité des aménagements et des espaces publics, la transparence et le lien entre les quartiers, le fait de maintenir le plaisir et la tranquillité dans la déambulation en ville qui sont évoqués.**



■ Ce que l'on retient de la concertation préalable

➤ Thème 2 : accessibilité et mobilité



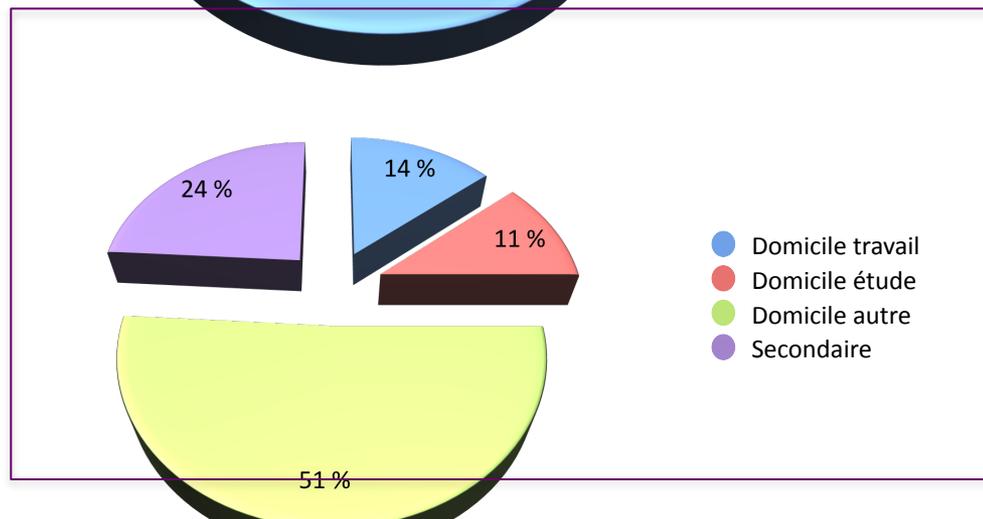
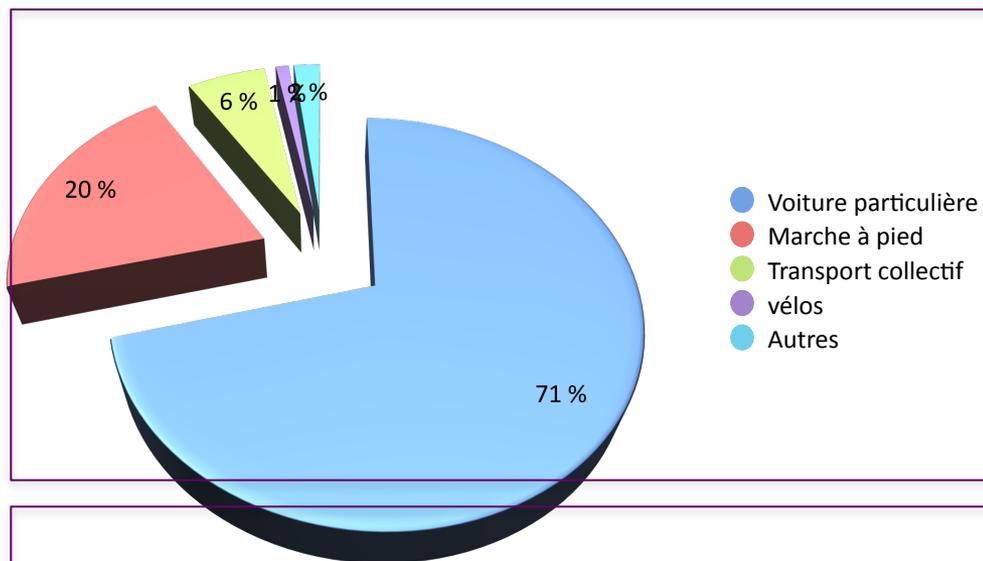
Les sujets mis en débat

- **Comment maintenir l'accessibilité de la ville et éviter son engorgement ?**
- **Quel équilibre entre les différents modes : voiture particulière, transport en commun, vélo, marche à pied ?**



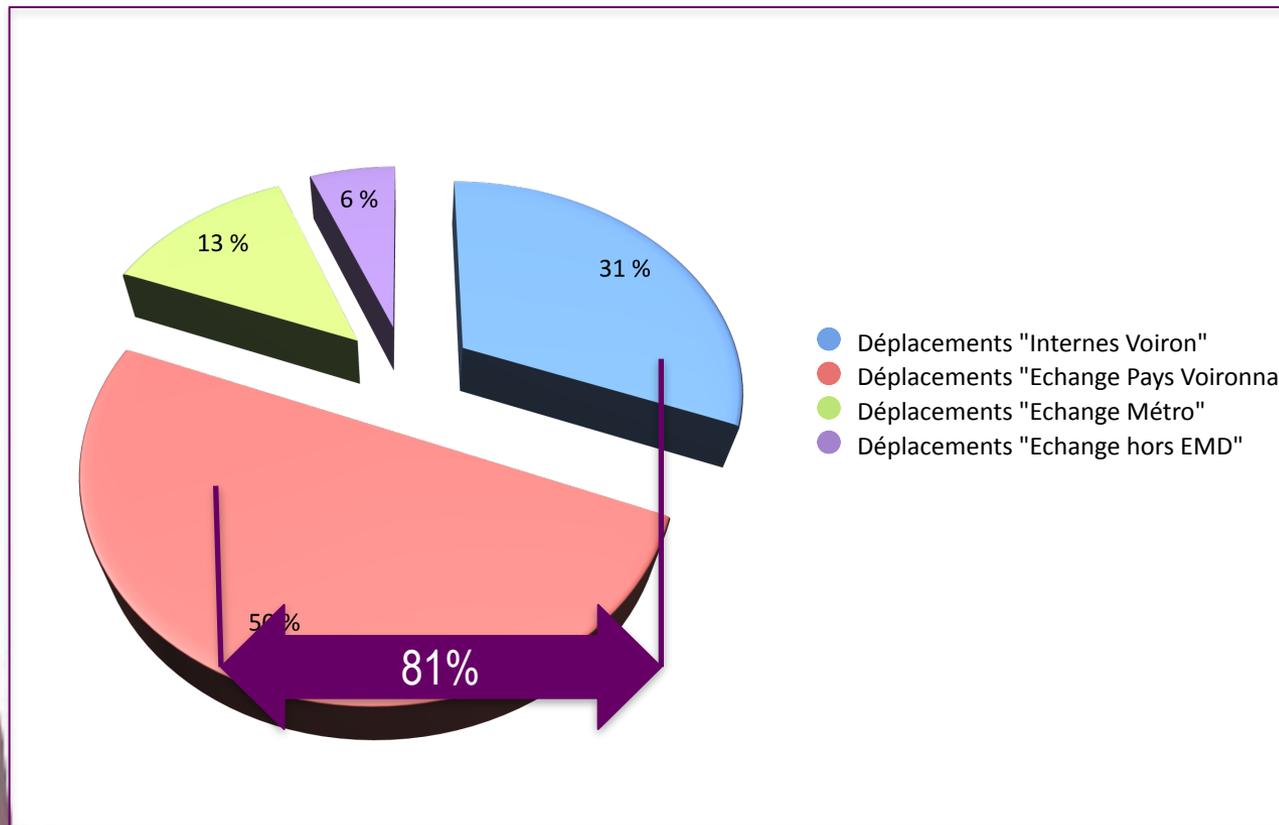
Les matériaux apportés à la réflexion : **des données générales sur la mobilité**

- 366 000 déplacements quotidiens dans le Pays Voironnais
 - **3,55 déplacements PJPP/ Pays Voironnais**
 - **3,61 déplacements PJPP/ à Voiron**
- **50 %** des déplacements de moins de 3 km
- **76 %** des déplacements de moins de 10 km





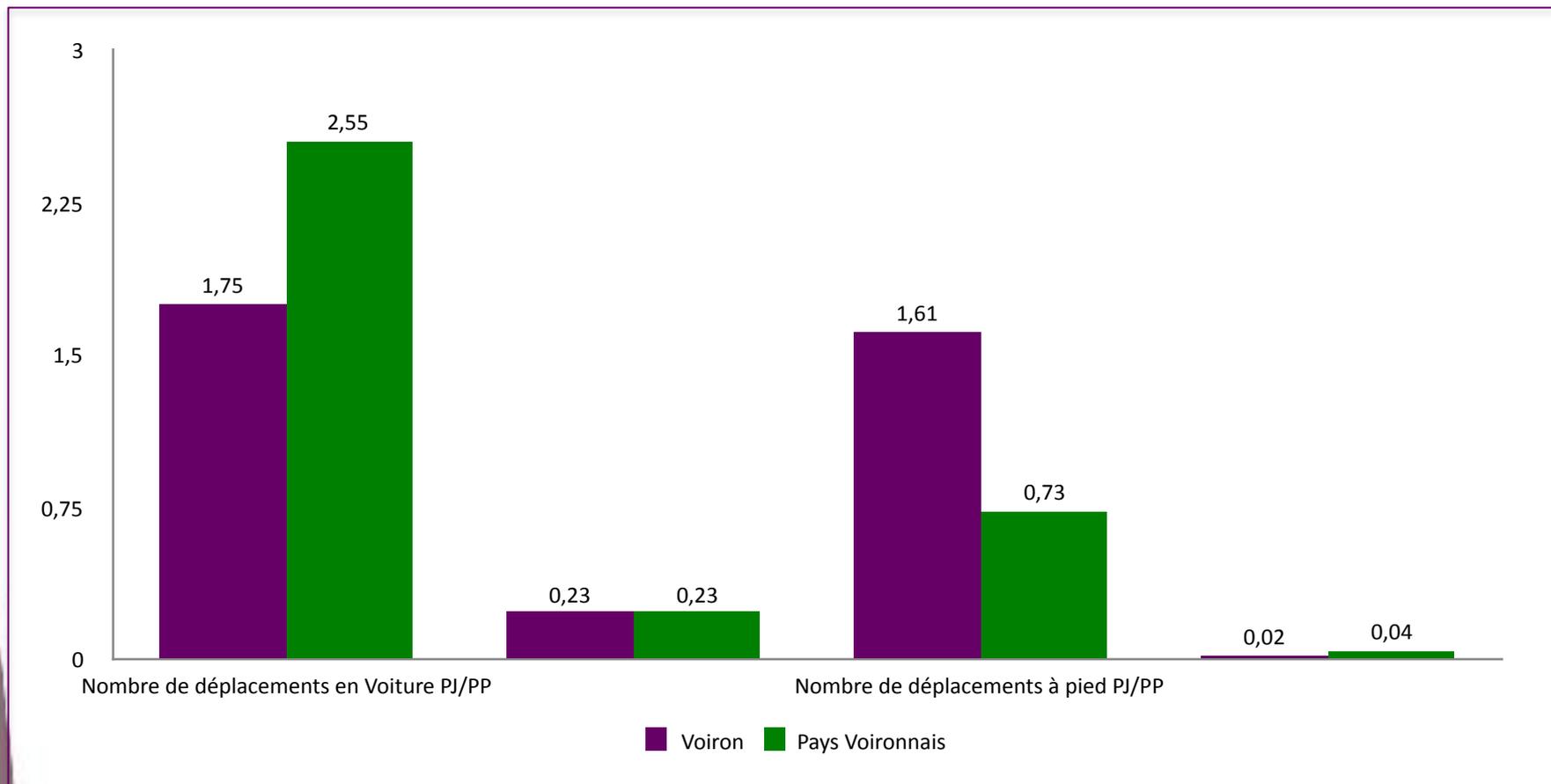
Les matériaux apportés à la réflexion : l'évolution de la population municipale



**La nature
des déplacements
de Voiron ville**

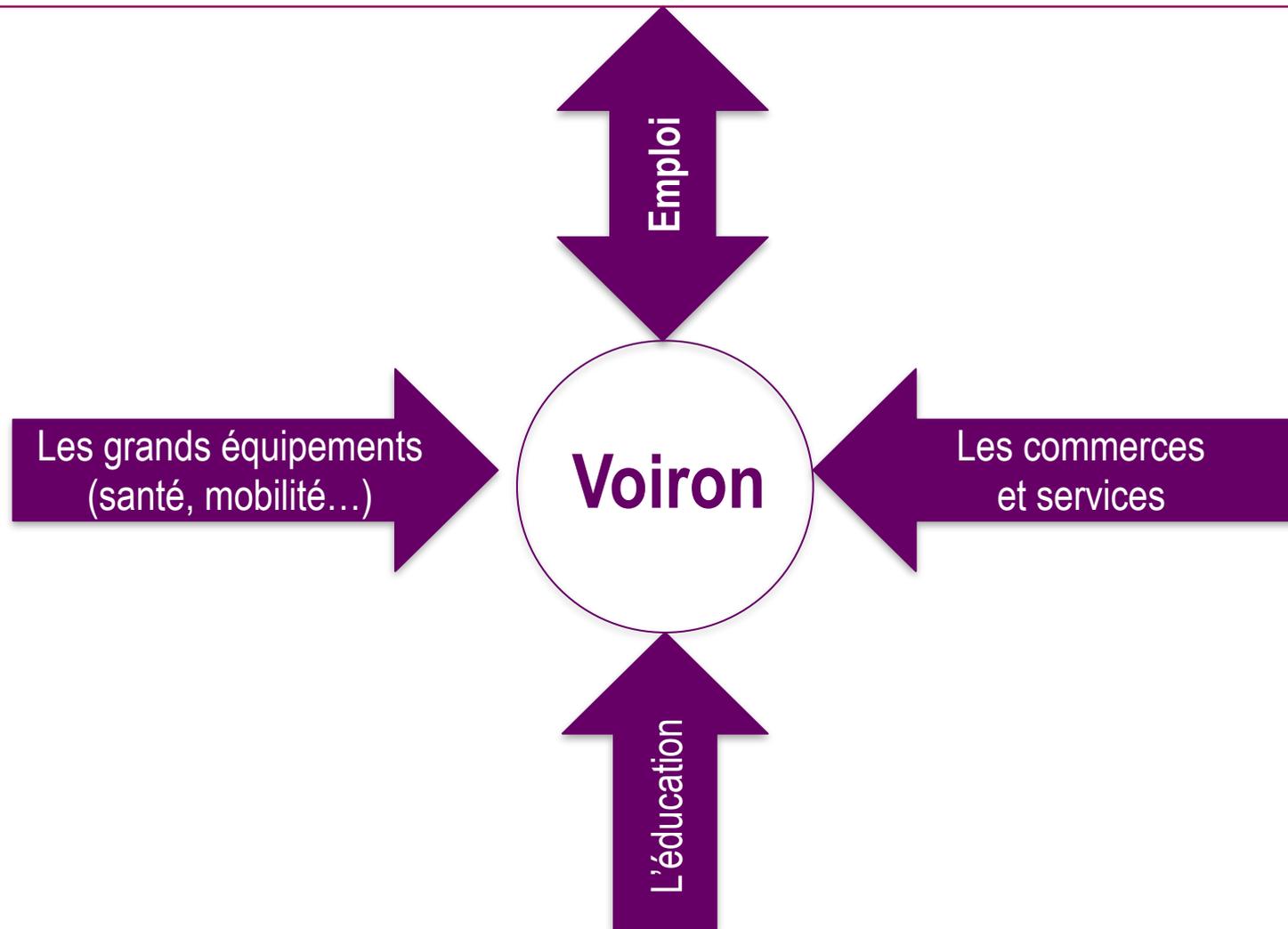


Les matériaux apportés à la réflexion : l'évolution de la population municipale





Les matériaux apportés à la réflexion : **les facteurs générateurs de mobilité**





Les facteurs générateurs de mobilité

La dissociation habitat/travail des actifs de Voiron

8 000 actifs
occupés
habitent Voiron

42 %
travaillent
à Voiron

60 % dans le Pays
Voironnais dont Voiron

26 % dans la Métro

- 2,3 % Bièvre-Isère
- 1,8 % Bièvre-Est
- 1,8 % Métropole de Lyon
- 1,3 % CAPI
- 1,0 % Cœur de Chartreuse



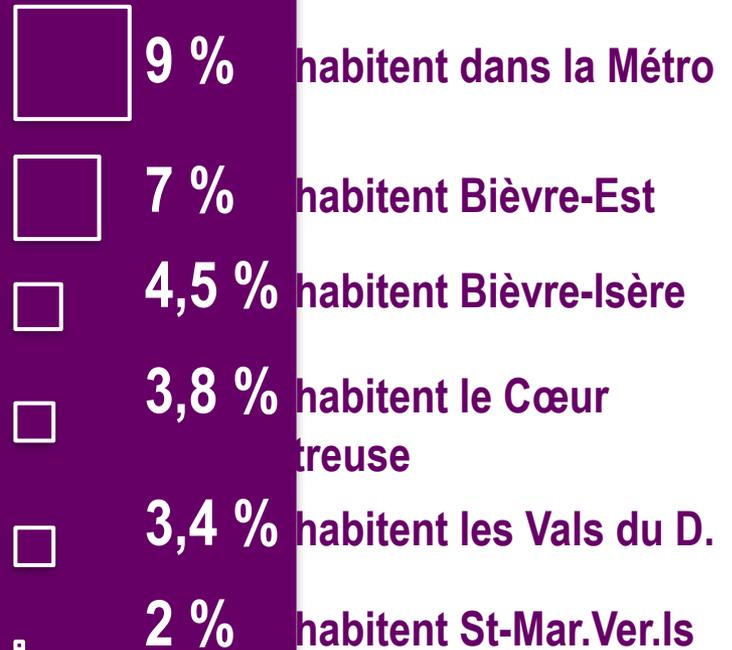
Les facteurs générateurs de mobilité

Voiron : 1^{er} gisement d'emploi du Pays Voironnais

11 000 emplois
localisés à
Voiron

29,80 % des
emplois sont
occupés par des
actifs qui
habitent Voiron

66,00 % par des actifs
qui habitent dans le Pays Voironnais
(dont Voiron)





Les facteurs générateurs de mobilité

Voiron : 1^{er} pôle commercial et de services du territoire

Voiron ville =

- 40 % de l'offre commerciale du Pays Voironnais
- 66 % du CA commercial du territoire

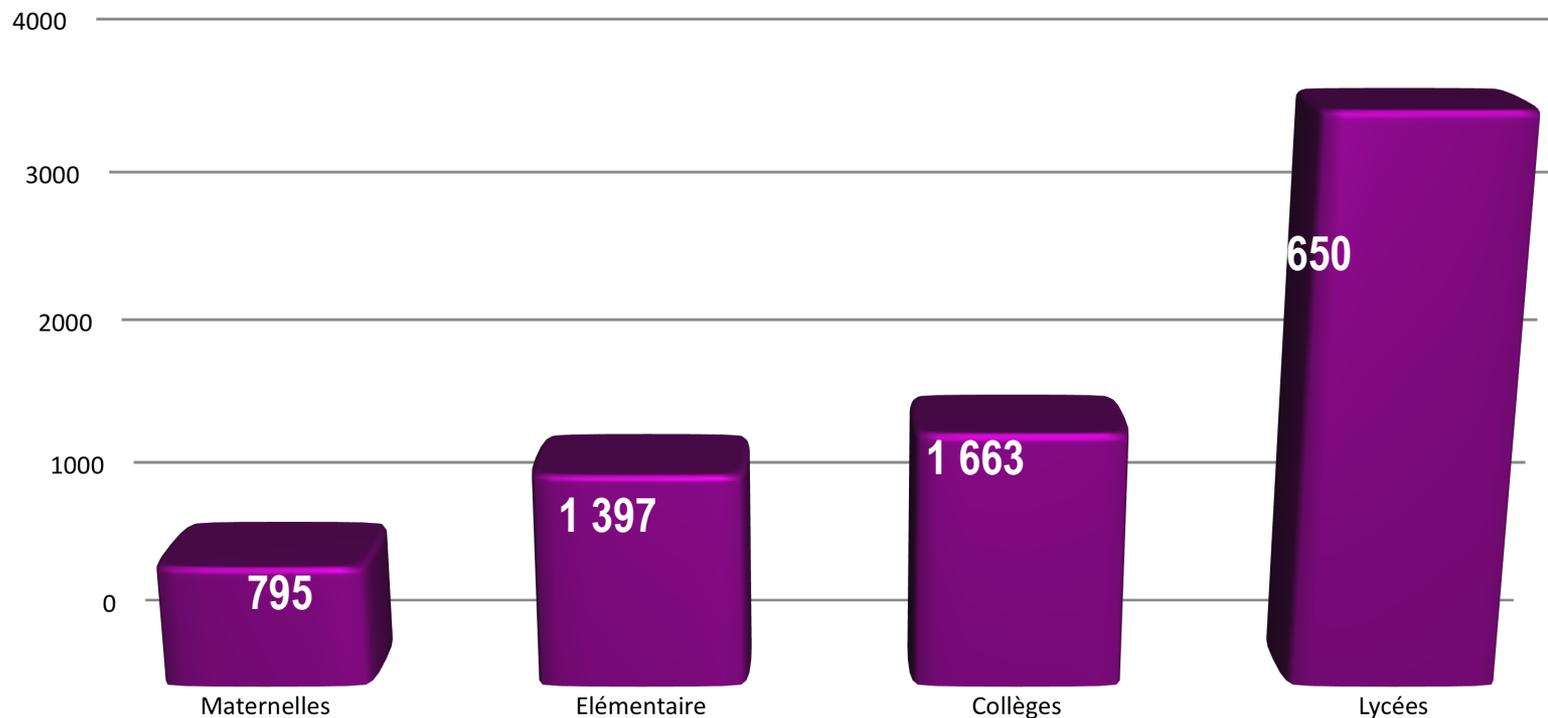
Blanchisseries (97 M€)

Voiron ville (56 M€)



Les facteurs générateurs de mobilité

Voiron : 1^{er} pôle éducatif et de santé du territoire





Ce que l'on retient concernant **l'accessibilité et la mobilité**

La question de la mobilité devient une question prépondérante. Elle est au croisement de plusieurs problématiques : l'environnement bien évidemment mais aussi l'attractivité de la commune et la qualité de vie avec des habitants qui constatent une augmentation des nuisances liées aux déplacements (bouchons, difficultés de stationnement, bruit, pollution ...).

Le sentiment a priori des habitants selon lequel, l'évolution du nombre de constructions déboucherait sur une augmentation importante de la population et donc du nombre de véhicules des résidents et de la circulation n'est pas fondé :

- en premier lieu parce que l'augmentation des constructions neuves ne génère pas une augmentation mais une stabilisation de la population
- en second lieu parce que le taux de motorisation des ménages habitant Voiron est faible de même que le nombre de déplacements effectués en voiture particulière.

Les principaux facteurs générateurs de mobilité ne sont donc pas liés à la fonction résidentielle de Voiron mais à sa fonction économique et à ses fonctions de service auprès d'un large bassin de population qui pour certaines fonctions (santé, commerce...) dépasse largement le Pays Voironnais.



Ce que l'on retient concernant **l'accessibilité et la mobilité**

Il faut donc être vigilant à faire en sorte que Voiron demeure accessible aux usagers de la ville venant de l'extérieur pour ne pas déstabiliser la commune. Dans cette optique, il est nécessaire de **ne pas opposer les modes de déplacements mais de jouer sur la complémentarité des différents modes**. Trois grandes pistes d'amélioration sont évoquées :

- **Une organisation différente du stationnement.** Il s'agirait :
 - D'augmenter les capacités de stationnement en périphérie de la ville
 - De réorganiser le stationnement en centre-ville en limitant le stationnement en nappe et en surface au profit de stationnement dans des parkings en ouvrage afin de limiter la présence de la voiture dans l'espace public. L'hypothèse d'une végétalisation du mail est plébiscitée. En revanche, la création d'un parking souterrain qui obligerait à couper les arbres existants fait débat. De manière générale il semble pertinent de privilégier les silos aériens plutôt que les parking souterrains.
- .../...



Ce que l'on retient concernant **l'accessibilité et la mobilité**

- **Un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements** avec une place plus importante donnée aux modes doux pour permettre le développement de la marche à pied et du vélo. Il s'agirait :
 - d'améliorer la continuité des trottoirs, d'améliorer le revêtement et d'élargir certains trottoirs
 - de rétablir les cheminements à travers les lotissements et les quartiers
 - de développer des itinéraires cycles sécurisés
 - de créer des stationnements vélos devant les commerces et services et de créer des abris fermés
 - de mettre des vélos électriques en libre-service.
- **Une amélioration du fonctionnement des transports en commun.** Est évoqué :
 - une amélioration des fréquences des lignes urbaines
 - la mise en place de navettes minibus gratuites faisant le lien entre les principales polarités de Voiron
 - une expérimentation de la gratuité sur l'ensemble du réseau urbain
 - l'hypothèse d'une halte ferroviaire à Champfeuillet afin d'éviter que les personnes de l'ouest de Voiron viennent prendre le train en centre-ville.

Enfin, est mentionnée la nécessité de campagne de communication contre les incivilités routières et le rappel des règles de bonne conduite pour les cyclistes et les nouvelles pratiques (trottinettes...).



■ Ce que l'on retient de la concertation préalable

- **Thème 3 : rayonnement et développement économique**

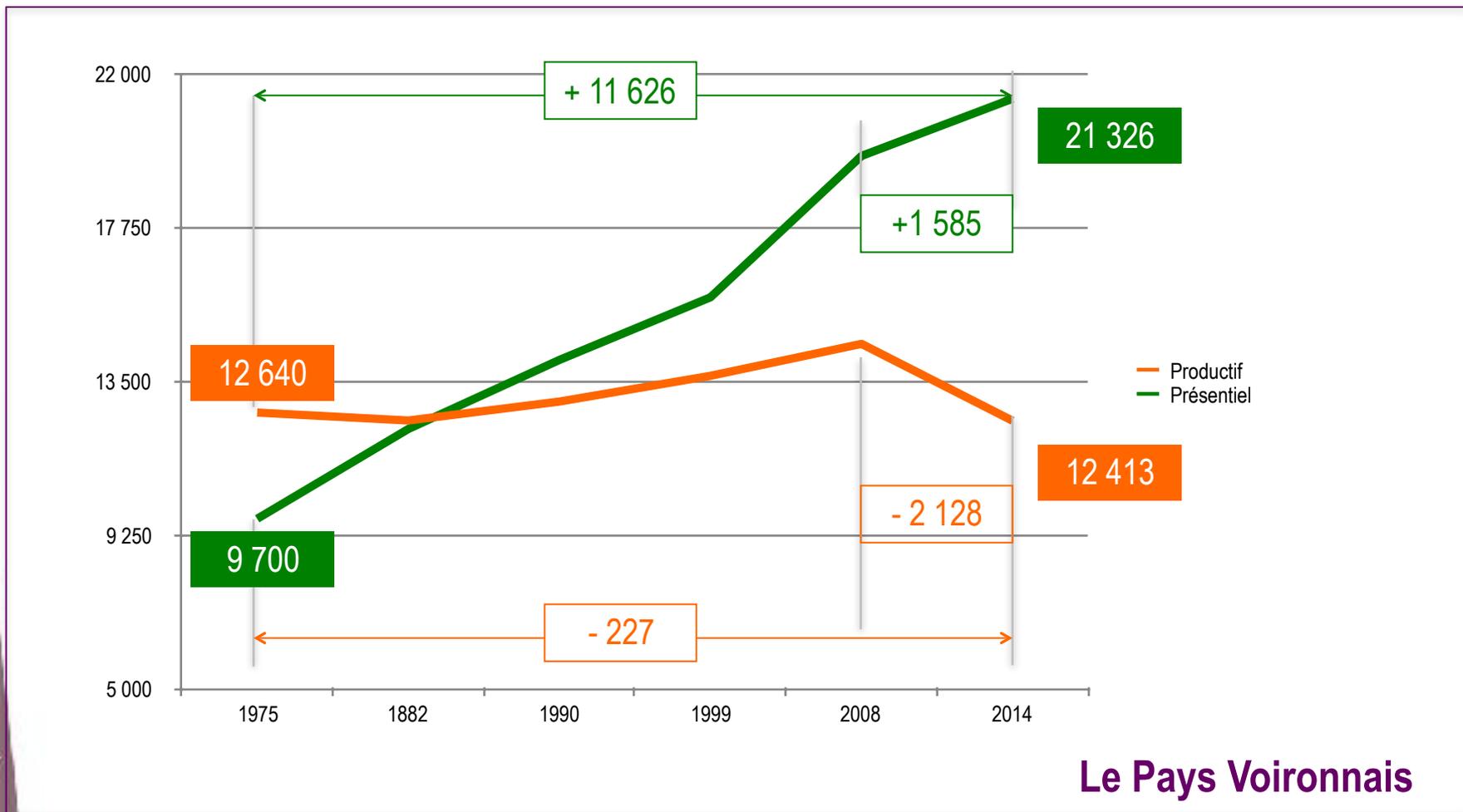


Les sujets mis en débat

- **Quel équilibre entre l'ensemble des activités économiques de la ville ?**
- **Comment répondre aux besoins des entreprises et préserver les espaces agricoles ?**
- **Comment concilier la préservation du commerce de centre-ville et le développement de la zone commerciale des Blanchisserie ?**



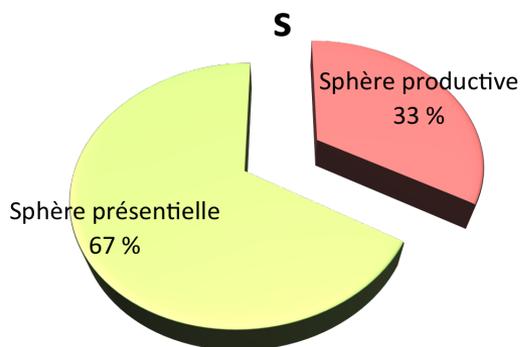
Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'économie locale





Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'emploi à Voiron

Nombre d'établissements



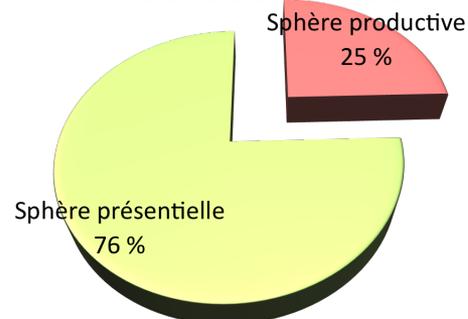
Les activités productives

- Industrie
- Tertiaire productif et services aux entreprises
- Agriculture
- Énergie
- Commerce de gros

Les activités présentielles

- Services aux particuliers
- Construction
- Santé et action sociale
- Commerce de détail
- Transport de voyageurs

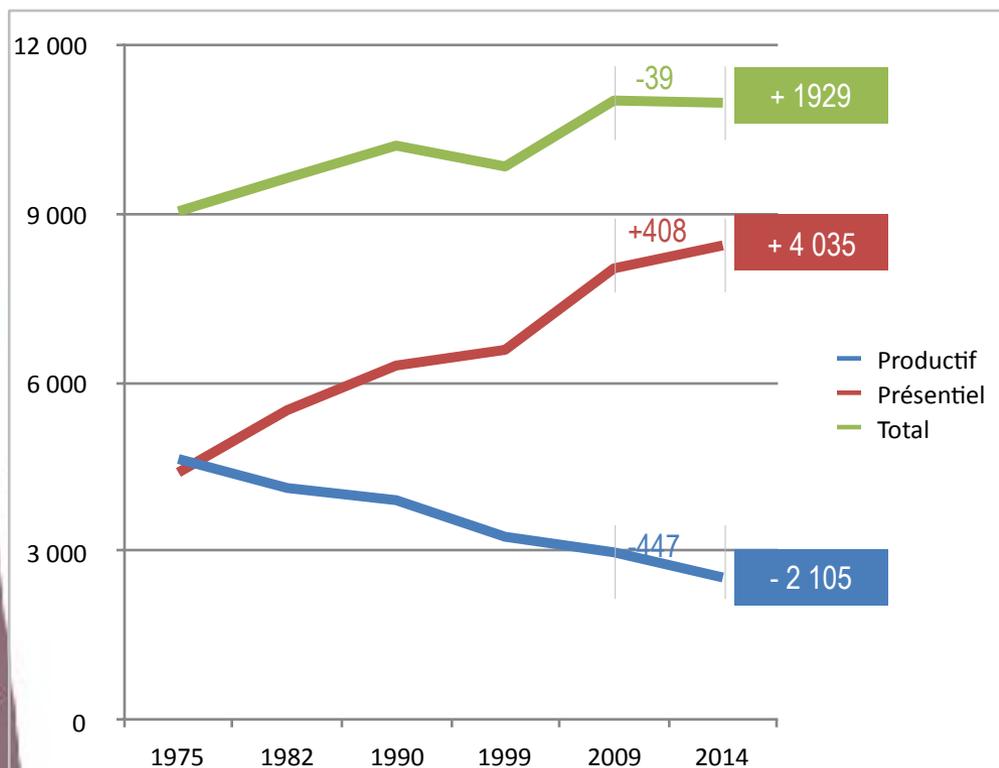
Postes salariés





Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'emploi à Voiron

Nombre d'emploi (en volume)	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Productif	4 640	4 124	3 908	3 258	2 982	2 535
Présentiel	4 400	5 508	6 300	6 579	8 027	8 435
Total	9 040	9 632	10 208	9 837	11 008	10 969



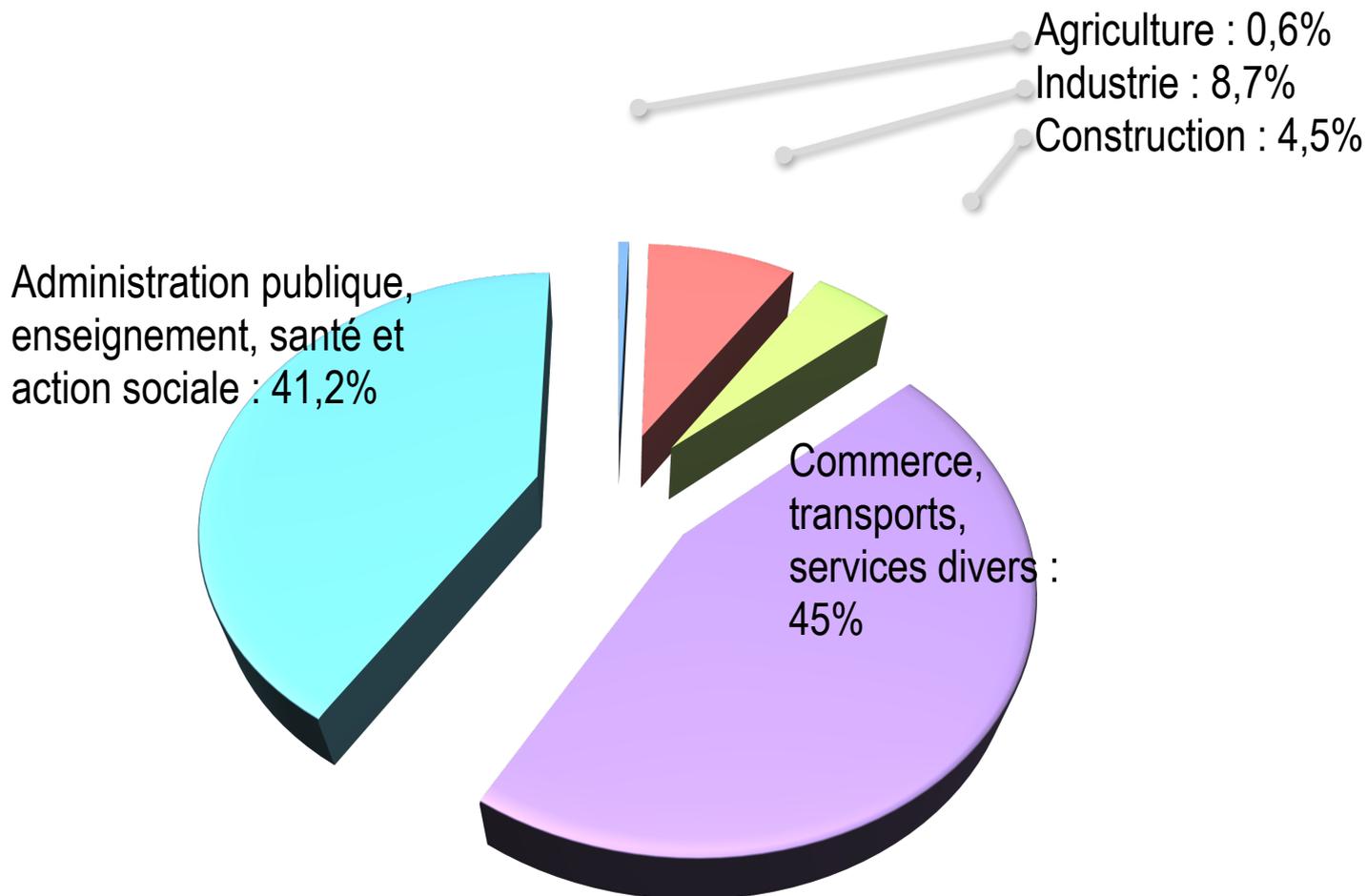
- Entre 1975 et 2014 la ville de Voiron a gagné globalement 1 929 emplois
- Voiron a gagné 4 035 emplois présents sur la période et a perdu 2 105 emplois productifs

- Analysée en base 100 en 1975, l'évolution des deux sphères est encore plus spectaculaire : l'emploi présentiel est quasiment multiplié par 2; l'emploi productif est quasiment divisé par 2

- Même dans les épisodes de crise durant lesquels l'emploi global baisse, l'emploi présentiel continue à progresser



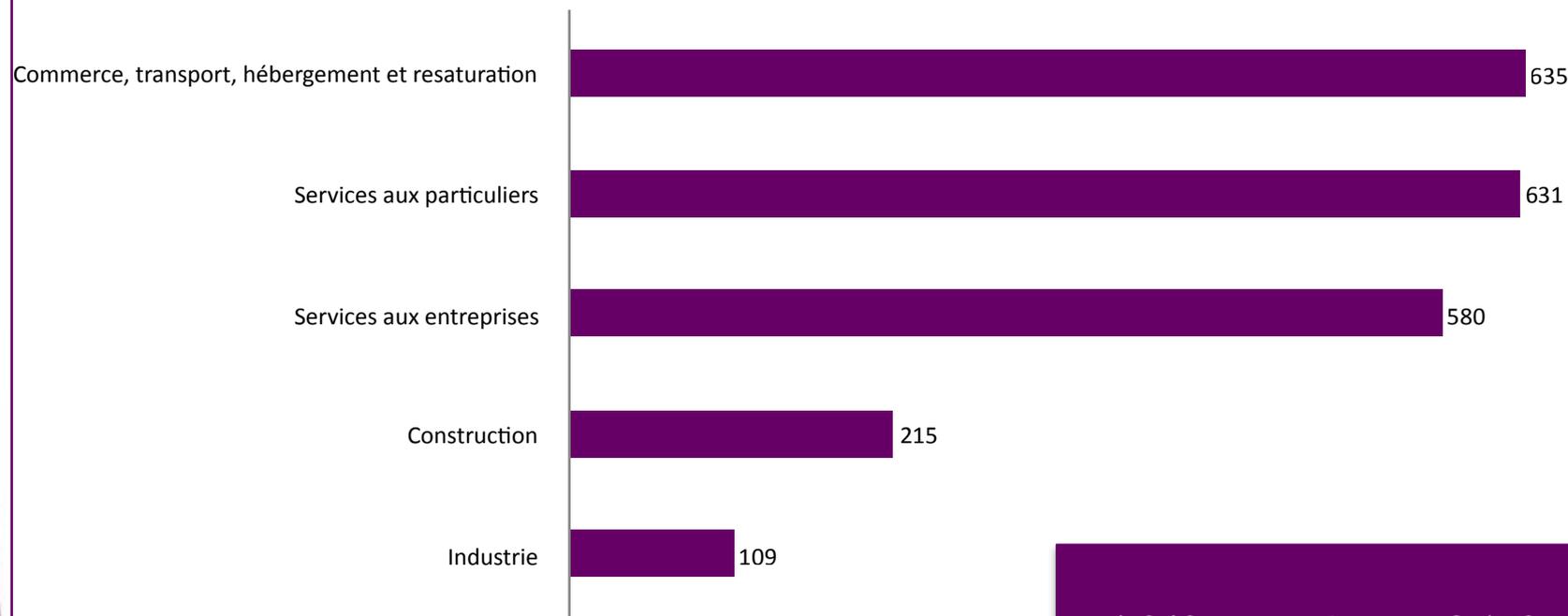
Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'emploi à Voiron





Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'économie à Voiron

Nombre d'établissements par secteur d'activité



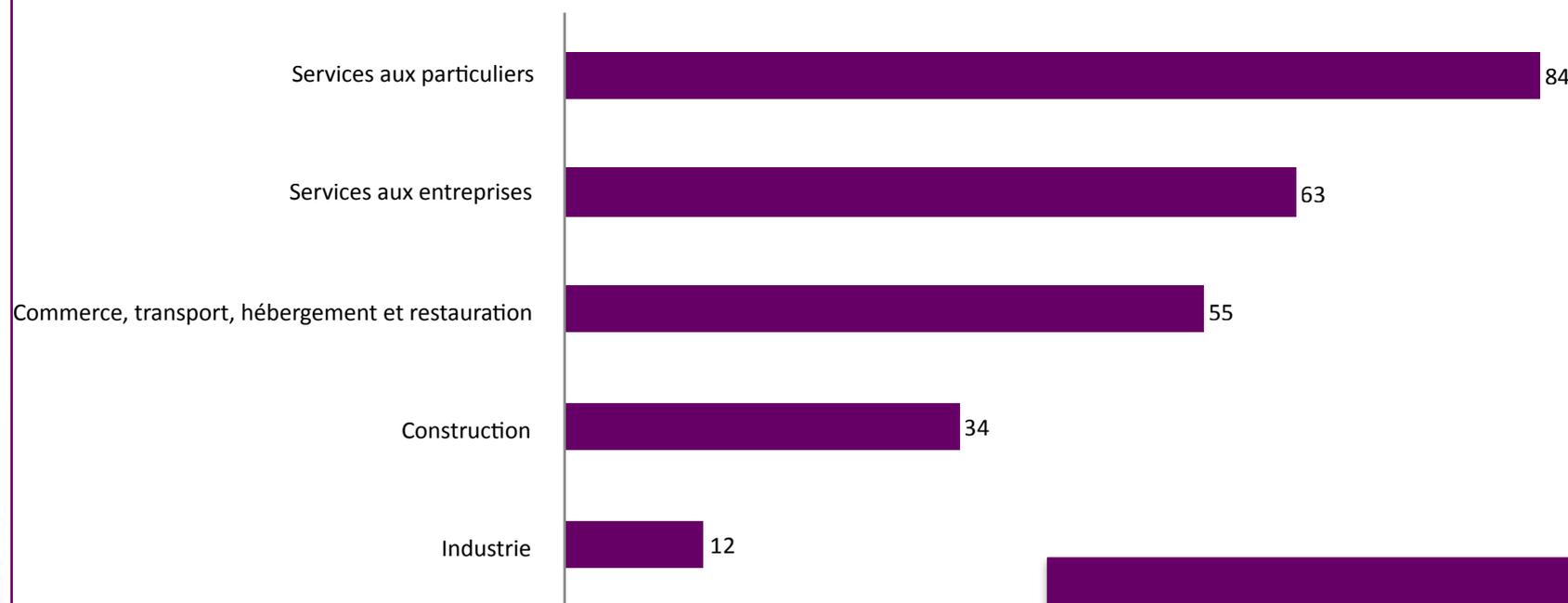
1 840 entreprises et 2 170 établissements au 31.12.2016

La nature des entreprises et des établissements



Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'économie à Voiron

Création d'établissements par secteur d'activité



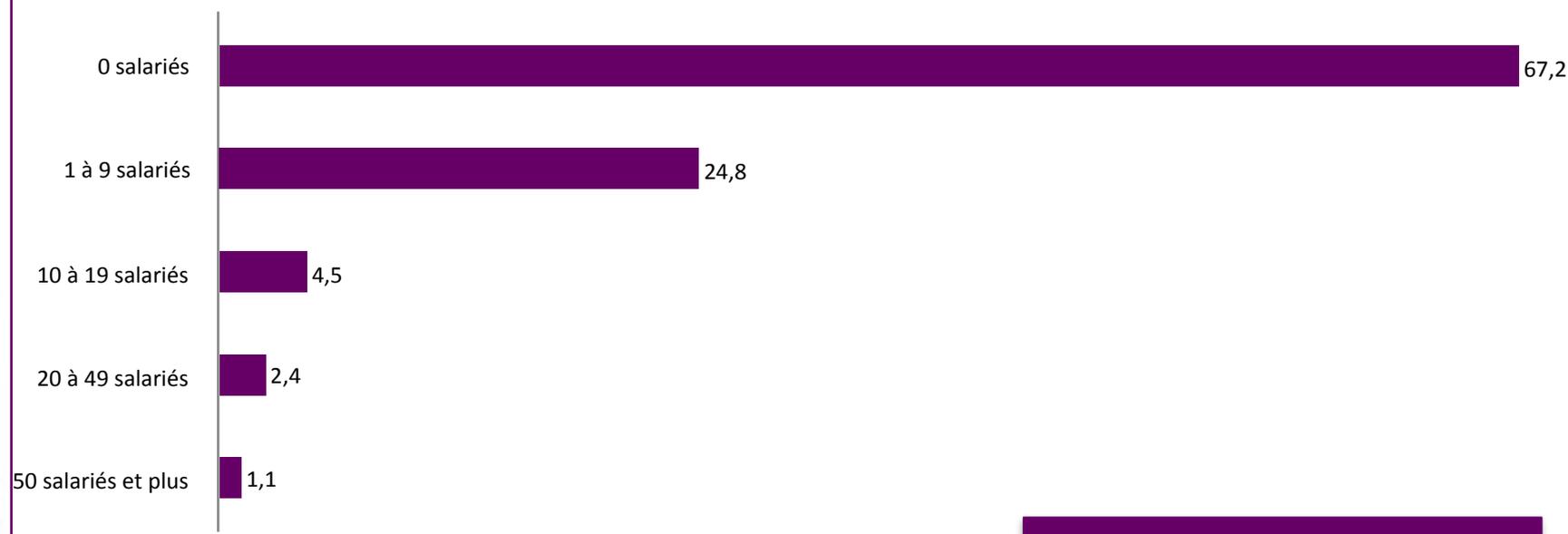
248 établissements créés en 2017

La nature des entreprises et des établissements



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques données sur l'économie à Voiron**

Répartition des établissements actifs par tranche d'effectifs salariés



La nature des entreprises et des établissements

92% des établissements ont moins de 10 salariés



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques données sur l'économie à Voiron**

Voiron : 1^{er} pôle commercial et de services du territoire

Voiron ville =

- 40 % de l'offre commerciale du Pays Voironnais
- 66 % du CA commercial du territoire

Blanchisseries (97 M€)

Voiron ville (56 M€)

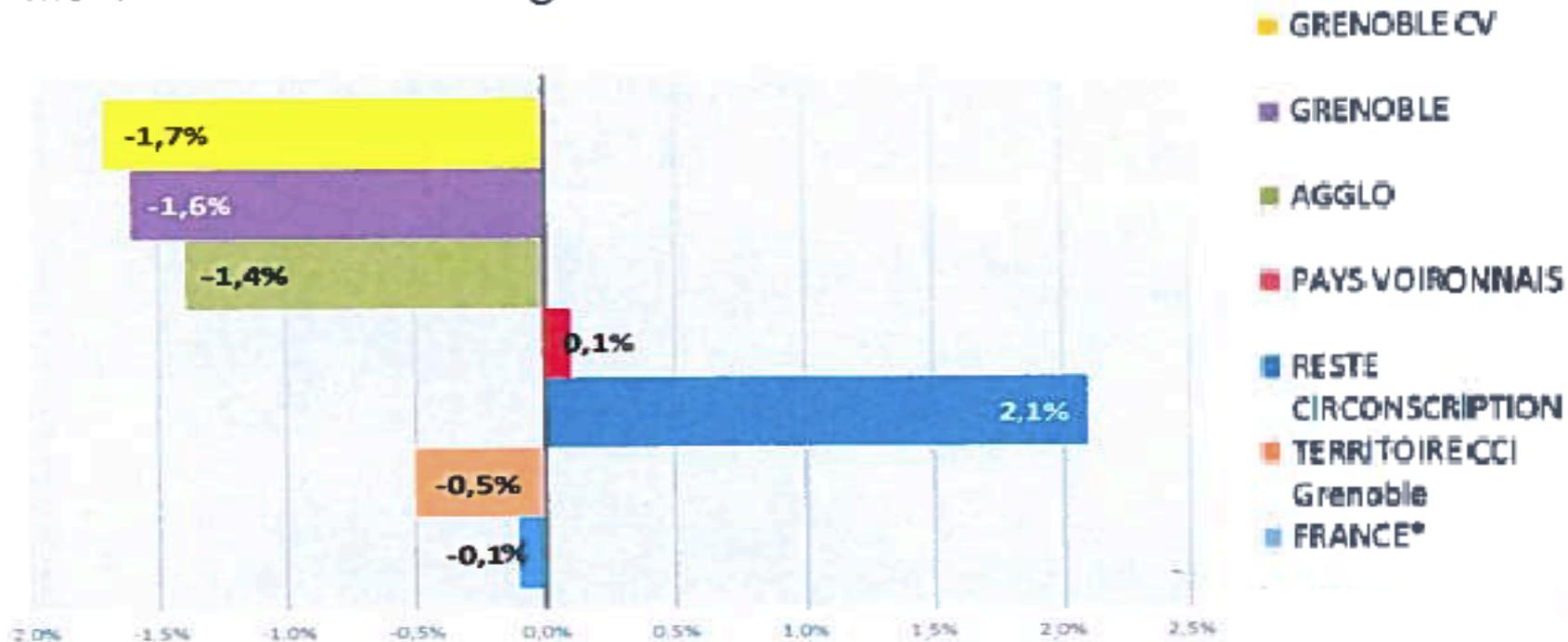
Le commerce à Voiron



Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'économie à Voiron

Évolution des chiffres d'affaires cumulés par territoire

Mars 2019 sur 12 mois glissants



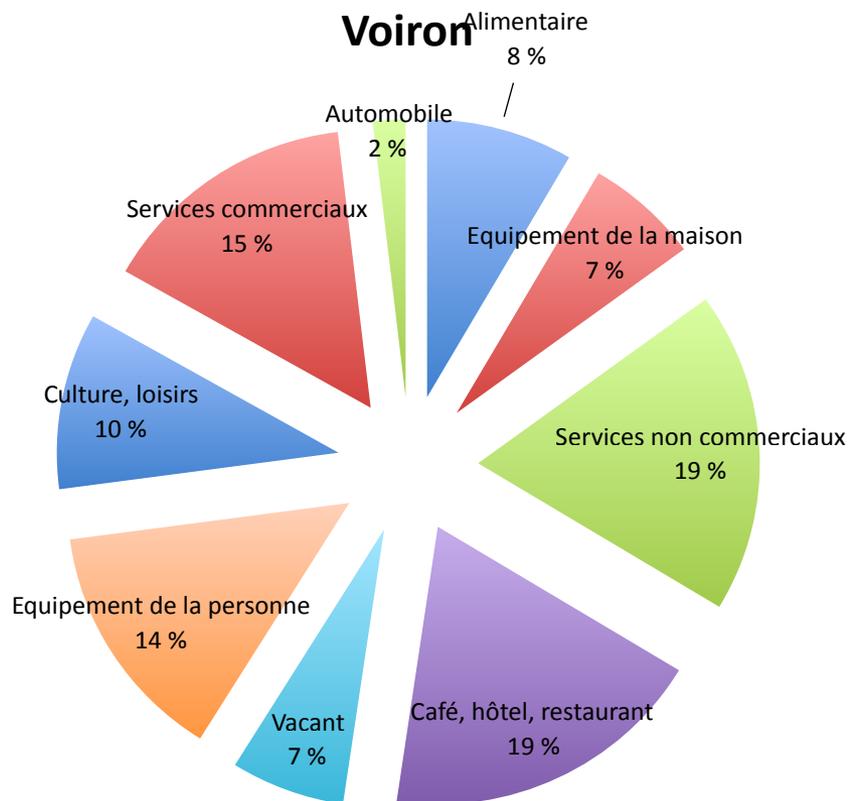
* Source : Banque de France, indices en valeur (brut) petit commerce hors auto



Les matériaux apportés à la réflexion : quelques données sur l'économie à Voiron

La répartition des commerces à

Voiron



7% de commerces vacants



Ce que l'on retient concernant **le rayonnement et le développement économiques**

Il apparaît clairement que la ville a recouvert son dynamisme économique et qu'elle dispose de nombreux atouts pour continuer à se développer. La principale interrogation concerne la répartition du développement et du potentiel économiques avec une inquiétude forte s'agissant de la trajectoire du commerce de centre-ville.

Deux grandes pistes de travail sont évoquées :

- **Le maintien d'un équilibre entre le développement du centre-ville et le développement des Blanchisseries et plus globalement du commerce de périphérie.** Plusieurs pistes sont évoquées :
 - Renoncer à l'extension de la zone des Blanchisseries en étant cependant conscient que d'autres territoires développent du commerce de zone (Bièvre Dauphine...) et qu'il est important que la zone des Blanchisseries reste attractive
 - Contraindre l'installation de commerces de proximité (boulangerie, pharmacie, alimentaire bio...) en périphérie de la ville pour qu'ils demeurent dans le centre.
- .../...



Ce que l'on retient concernant **le rayonnement et le développement économiques**

- **La redynamisation du centre-ville :**

- La redynamisation du commerce du centre-ville apparaît liée à la rénovation de l'habitat dans les quartiers anciens du centre-ville : il est important que des populations à pouvoir d'achat viennent habiter en ville pour qu'elles consomment au centre-ville. Le dispositif « Action Cœur de Ville » devrait permettre d'enclencher ces opérations massives de réhabilitation. La question de la qualité urbaine du centre-ville est également importante : le centre-ville doit être un espace dans lequel on prend plaisir à se promener et à déambuler. Si les habitants prennent l'habitude de venir se promener en centre-ville, ils reprendront aussi l'habitude d'utiliser les commerces de proximité.
- Il apparaît également important de renforcer les capacités d'action de la collectivité en faveur du commerce de centre-ville. Outre la taxe sur les locaux vacants et le droit de préemption est évoquée la création d'une foncière permettant d'acquérir des locaux et de les mettre à disposition de jeunes commerçants avec un loyer soutenable.
- Enfin, il apparaît important d'adapter les pratiques commerciales à l'évolution des modes de vie, notamment en termes d'horaires d'ouverture.

- .../...



Ce que l'on retient concernant **le rayonnement et le développement économiques**

- **Est évoquée de manière plus ponctuelle la présence de commerces et services dans les quartiers autres que le centre-ville avec là encore la préoccupation de ne pas déstabiliser le cœur commercial.**

Enfin s'agissant de l'agriculture, il apparaît vital de sanctuariser l'ensemble des espaces agricoles et de ne plus consommer d'espaces agricoles ou naturels pour le développement de l'habitat, de l'économie ou des infrastructures de déplacement.



■ Ce que l'on retient de la concertation préalable

➤ Thème 4 : service public et fiscalité



Les sujets mis en débat

- **Quel niveau de service public à Voiron ?**
- **Comment répondre au dilemme posé par une demande de service public qui augmente et des ressources qui diminuent ?**



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : 162 places d'accueil en crèche

Coût brut du service : 2 586 000 €

33,9 %

14,6 %

51,5 %

Aides (Prestation sociale unique) : 852 913 €

Participation des familles : 622 560 €

Solde à financer : 1 355 308 €

8 366 € par place par an



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

Les assistantes maternelles : 21 assistantes maternelles, 62 places d'accueil

Coût annuel d'une assistante maternelle à temps complet avec 3 enfants : 38 400 €

41,0 %

22,05 %

36,95 %

Aides (Prestation sociale unique) : 15 770 €

Participation des familles : 8 470 €

Solde à financer : 14 160 €

393 € par enfant et par mois



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

Le périscolaire : 785 enfants accueillis à midi, 788 enfants accueillis le soir

Coût brut du service : 1 341 700 €

19,36 %

46,40 %

34,23 %

Aides diverses perçues par la commune : 259 877 €

Participation des familles : 622 560 €

Solde à financer : 459 353 €

575 € par enfant



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

Le centre de loisirs de Chirens : 80 enfants accueillis du lundi au vendredi

Coût brut du service : 13 000 € par semaine (5 jours)

13,00 %

46,00 %

41 %

CAF : 1 700 €

Participation des familles : 6 000 €

Solde à financer : 5 300 €

**66,25 € par enfant
et par semaine**



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

La vie sportive : 40 associations sportives voironnaises, 6 500 licenciés, 6 éducateurs sportifs territoriaux (ETAPS) pour la mise en œuvre de l'EPS en milieu scolaire, l'organisation de sessions de découverte d'activités sportives pour les 6/11 ans, l'école municipale des sports et de la citoyenneté, l'organisation de manifestations sportives, les dispositifs en faveur du sport/santé/bien-être notamment auprès des seniors

Coût brut du service : 1 800 000 €

16,66 %

83,33 %

Facturation : 30 000 €

Les équipements sportifs sont mis à disposition gratuitement pour toutes les associations sportives voironnaises

Solde à financer : 1 500 000 €



Les matériaux apportés à la réflexion : **quelques exemples de coût de service**

La piscine des Dauphins : 120 000 entrées

Dépenses de fonctionnement annuel : 500 000 €

38,00 %

62,00 %

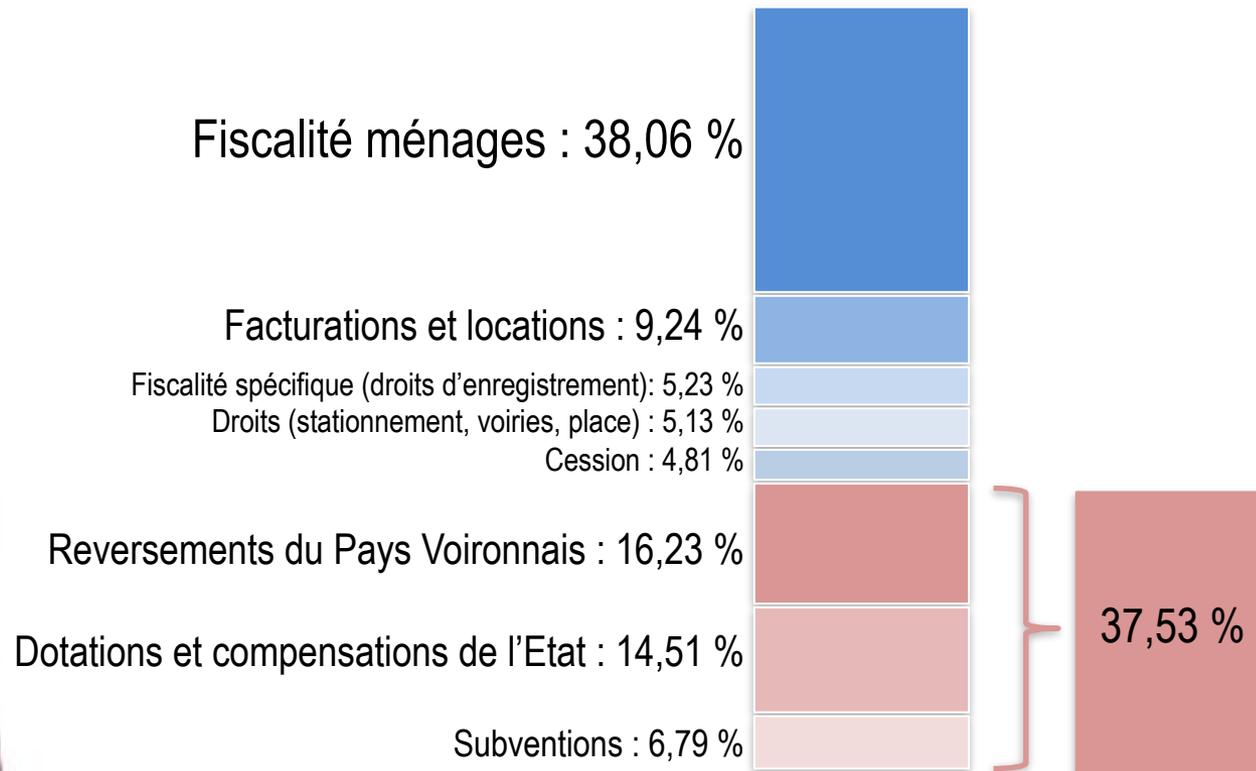
Recettes : 190 000 €

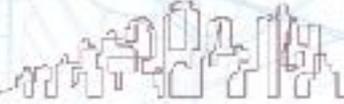
Solde à financer : 310 000 €

2,58 € par usager

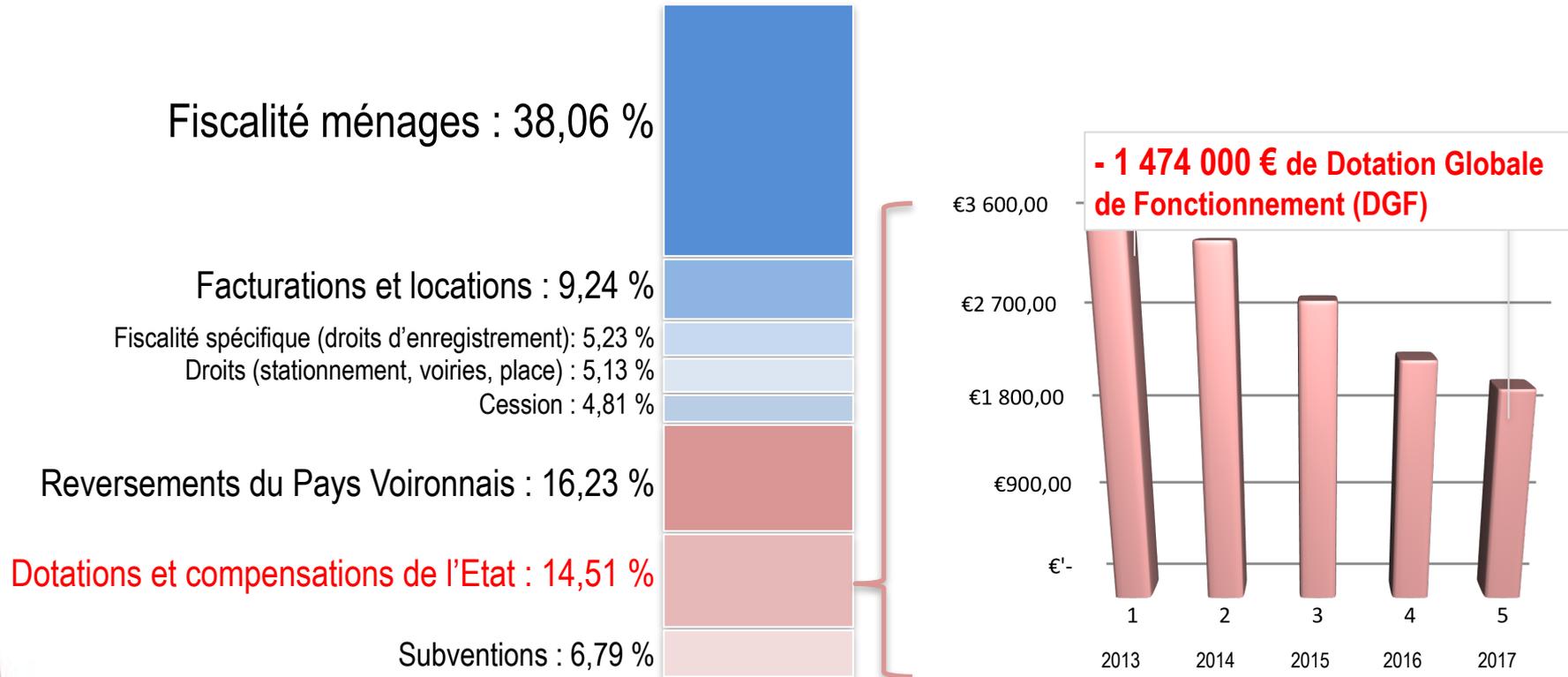


L'évolution des ressources de la commune





L'évolution des ressources de la commune





Ce que l'on retient concernant **le service public**

Les services publics apparaissent comme un élément constitutif de la qualité de vie à Voiron. Peu de participants se prononcent pour une réduction du niveau de services en contrepartie d'une stabilisation ou d'une réduction de la fiscalité. Au contraire, un certain nombre d'évolutions comme par exemple le vieillissement de la population tendent à laisser penser que les dépenses en faveur des services continueront à augmenter dans les années à venir.

Pour résoudre le dilemme entre un besoin de financement qui va augmenter et des ressources qui diminuent, trois grandes pistes de travail sont évoquées :

- La mutualisation de grands équipements ayant une vocation communautaire comme par exemple la piscine
- La réorganisation de certains services
- L'augmentation de la fiscalité.

Est aussi évoquée l'hypothèse de **moduler la participation des usagers en fonction de la nature des services** rendus (exemple école de musique).

CONCERTATION PRÉALABLE

À LA MISE EN RÉVISION
DU

PLU

Plan Local d'Urbanisme de Villiers



■ Intervention de **Julien Polat**



■ Le planning de révision de PLU



Les principales étapes de révision du PLU

